

MÉTROLOGIE & CONTRÔLES RÉGLEMENTAIRES



ENVIRONNEMENT

www.manumasure.com

Mesurer pour mieux Agir



MANUMESURE

Le spécialiste de la métrologie

MANUMESURE est la société spécialisée en métrologie et contrôles réglementaires du Groupe Chauvin Arnoux.

Elle assure la vérification métrologique, la maintenance et la gestion de parc d'appareils de mesure, de contrôle et d'essai en laboratoire ou sur les sites clients. La société propose également des contrôles réglementaires dans le domaine environnemental (émissions de polluants atmosphériques, bruit...), de la sécurité des personnes (inspection électrique...) et de la prévention des risques (thermographie...). Son offre de prestations est structurée sur trois grands segments de marché :

l'Industrie, l'Environnement et la Santé.

MANUMESURE, organisme de formation agréé, propose dans de multiples domaines techniques des formations adaptées aux besoins des clients.

Les + MANUMESURE



PROXIMITÉ

MANUMESURE est à votre écoute via un réseau de proximité d'experts. **Douze centres techniques certifiés ISO 9001** (management de la Qualité) et ISO14001 (management environnemental) assurent différentes prestations sur l'ensemble du territoire français et à l'international.

> Retrouvez toutes les adresses au dos de cette brochure.



MOBILITÉ

MANUMESURE intervient sur tous types de sites (nucléaire, industrie, médical etc.) grâce à **sa flotte de laboratoires mobiles et ses équipes de techniciens** spécialement formés.

Certification MASE n° : N 2019-23 Certification MASE n° : RA-2019-420



Centre technique
MANUMESURE
de Pont-l'Évêque

Centre technique
MANUMESURE
de Lyon

Certifications MASE Normandie et Rhône-Alpes pour la gestion de la sécurité, santé et environnement sur les sites industriels à risques.



GESTION DE PARC

Le logiciel **M-LINK** permet la gestion informatisée de parc d'appareils.



ACCREDITATION COFRAC

L'accréditation COFRAC (Comité Français d'Accréditation), reconnue internationalement, atteste de la **compétence et de l'impartialité des laboratoires** qu'il accrédite.



MANUMESURE

Le spécialiste de la métrologie

MANUMESURE réalise sous accréditation COFRAC des mesures de rejets atmosphériques à l'émission sur les sites industriels, dans le cadre des contrôles réglementaires (Arrêté d'autorisation, d'enregistrement ou de déclaration) ou de contrôles inopinés diligentés par les DREAL.

1 Mesures de rejets atmosphériques

CONTRÔLE RÉGLEMENTAIRE OU INOPINÉ DES REJETS ATMOSPHÉRIQUES

- Mesure de débits, température et humidité des fumées
- Mesure en continu : O₂, CO₂, CO, SO₂, NO_x, N₂O, COVT, CH₄
- Prélèvement par filtration et/ou barbotage : poussières, métaux lourds, mercure, HCl, HF, SO₂, NH₃, acidité/alcalinité, Cyanures, Cr VI, H₂S, PM10, PM 2,5
- Mesures dioxines et furanes (PCDD/PCDF), PCB, Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques (HAP)
- Mesures de toutes molécules spécifiques (Aldéhydes, Alcools, BTEX, Amines, fibres...) sur différents supports

Les méthodes de prélèvements et d'analyses sont conformes aux différentes normes en vigueur.

Des interventions dans le cadre d'étude pour améliorer le process peuvent être réalisées.

CONTRÔLE DES ODEURS

MANUMESURE réalise des prélèvements d'odeurs sur les sites concernés par ce sujet (déchets, Incinération, méthanisation, centrale d'enrobage, agroalimentaire...).

L'échantillonnage se fait sur poche selon le « principe du poumon » : le remplissage du sac est assuré par la mise en dépression du caisson rigide dans lequel il a été placé. Il n'y a ainsi aucun risque de contamination de l'échantillon odorant par contact avec le système de pompage.

MANUMESURE peut proposer (en collaboration avec un partenaire) un état des perceptions olfactives et réaliser des études de modélisation de l'impact olfactif en amont ou en aval des projets.

CONTRÔLE QAL2/AST

MANUMESURE assure, sous accréditation COFRAC, la vérification des Systèmes Automatiques de Mesure (AMS) installés sur les cheminées industrielles, selon les procédures QAL2 et AST.

QAL2 : Vérification des systèmes automatiques de mesure par des mesurages en parallèle avec des Méthodes de Référence Normalisées (SRM). La procédure QAL2 doit être mise en place tous les 3 ans sur les installations d'incinération et tous les 5 ans sur les grandes installations de combustion, sauf en cas de modification majeure. Elle permet notamment d'établir la fonction d'étalonnage de l'AMS.

AST : Test Annuel de Surveillance. La procédure AST est réalisée une fois par an, lorsqu'il n'y a pas de QAL2. Elle vise à vérifier que les fonctions d'étalonnage définies pour le système automatique de mesure (AMS) lors du QAL2 sont toujours valides.



MANUMESURE dispose de l'agrément du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.



Laboratoires **MANUMESURE** :

- Pont-l'Évêque Accréditation COFRAC « Essai » n° 1-1318
- Lyon / Meyzieu Accréditation COFRAC « Essai » n° 1-2000



MANUMESURE réalise des contrôles de la qualité de l'air dans les retombées atmosphériques, en air ambiant intérieur ainsi que des contrôles de l'aération des locaux de travail.

2 Mesures d'air ambiant intérieur et extérieur



CONTRÔLE DES RETOMBÉES ATMOSPHÉRIQUES

MANUMESURE réalise la mesure des émissions diffuses en extérieur (limite de propriété ou riverains) par la mise en œuvre de différentes techniques de prélèvements :

- par jauge Owen ou par plaquettes de dépôt : retombées de poussières et de métaux.
- par jauge Owen : Retombées de dioxines et furanes, PCB, PM10, PM 2,5...
- sur tube passif de type Radiello : mesure du benzène, formaldéhyde, COV spécifiques...
- mesures particulières sur demande.

CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DE L'AIR AMBIANT DANS LES LOCAUX DE TRAVAIL

MANUMESURE effectue des prélèvements d'air ambiant à poste fixe dans les locaux de travail pour déterminer les concentrations des paramètres pouvant être recherchés.

CONTRÔLE DE L'AÉRATION DANS LES LOCAUX DE TRAVAIL

MANUMESURE réalise le contrôle de l'aération et assainissement des locaux à pollution spécifique et non spécifique selon l'arrêté du 8 octobre 1987 relatif aux contrôles périodiques. La vérification comprend notamment :

- un examen visuel de l'état de tous les éléments de l'installation (système de captage, gaine, filtre...).
- des mesures de débit d'air extrait par l'installation et d'air neuf.
- des mesures des pressions statiques ou vitesses en différents points de l'installation, à l'aide d'un tube de pitot, d'un micromanomètre à hélice ou d'un fil chaud.

AUDITS ENVIRONNEMENTAUX: AIR AMBIANT/INTÉRIEUR.

MANUMESURE réalise des études environnementales. Une visite site est effectuée par un CMEI (conseiller en environnement intérieur) en collaboration avec les médecins dans le cadre de gênes et de pathologies afin d'évaluer les sources d'allergènes, mais également les polluants chimiques, biologiques, etc...). En fonction du lieu de travail, du type d'ERP (établissement recevant du public tel que les écoles, les espaces de loisir mais aussi les commerces ou les transports), des mesures peuvent être réalisées et des conseils de mise en œuvre d'éviction sont alors préconisés.



MANUMESURE réalise des prélèvements et des analyses de la qualité des eaux ainsi que des mesures de bruit en environnement et en intérieur.

3 Mesures des rejets aqueux



MANUMESURE intervient sur les sites industriels pour effectuer les contrôles de la qualité des effluents aqueux (eaux pluviales, eaux usées, eaux de process).

Par exemple, les paramètres mesurés peuvent être les suivants : pH, température, DCO, DBO5, MES, PCB, hydrocarbures totaux, AOX, Azote global, Azote kjeldahl, métaux lourds, phénol...

Les prélèvements ponctuels sont effectués :

- Lors d'épisodes pluvieux pour les eaux pluviales.
- Au niveau des installations de production pour les eaux de process.
- Au niveau des rejets des eaux usées des industriels.

4 Mesures de bruit

CONTRÔLE DE BRUIT EN ENVIRONNEMENT

MANUMESURE réalise des mesures de bruit dans l'environnement de sites industriels dans le cadre des contrôles réglementaires (Arrêté d'autorisation, d'enregistrement ou déclaration qui renvoient généralement à l'arrêté du 23 janvier 1997) ou dans le cadre de plainte de voisinage (bruit de voisinage – décret du 31 août 2006).

Les mesures s'effectuent en limite de propriété, en Zone à Emergence Réglementée (Z.E.R.), en période diurne (7h-22h) voire nocturne (22h-7h) selon les cas et les exigences réglementaires.

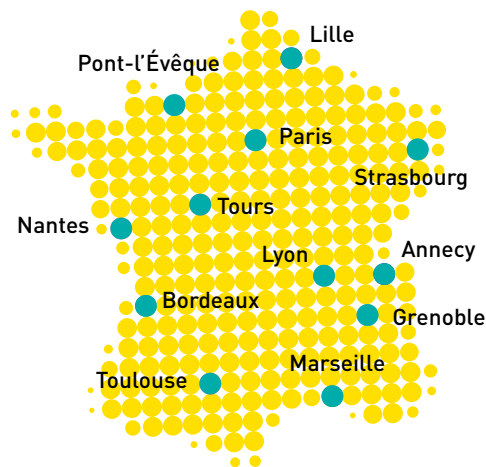
En Z.E.R., les relevés des niveaux sonores s'effectuent le plus souvent au niveau des habitations des riverains. L'émergence au niveau des Z.E.R est déterminée en faisant la différence entre le niveau sonore en activité (bruit ambiant) et le niveau sonore à l'arrêt (bruit résiduel) pour les 2 périodes (jour et nuit).

MESURES DE BRUIT DANS LES LOCAUX DE TRAVAIL

MANUMESURE procède à des mesures de niveaux sonores dans les locaux de travail (atelier de production, bureaux, gênes à proximité d'installation...). Les relevés permettent de définir une cartographie des émissions sonores en ambiance de travail.



Les 12 centres techniques MANUMESURE



NORD-EST

Lille
Parc d'Activité du Chat
249, rue Marie Curie
59118 WAMBRECHIES
Tél. : 03 20 06 87 39
Fax : 03 20 06 33 61
ct.lille@manumasure.fr

Paris
9, allée Jean Prouvé
92 110 CLICHY
Tél. : 01 75 61 01 80
Fax : 01 47 33 28 02
ct.parisidf@manumasure.fr

Strasbourg
7, rue Jean Monnet
67201 ECKBOLSHEIM
Tél. : 03 88 30 38 86
Fax : 03 88 30 15 01
ct.strasbourg@manumasure.fr

SUD

Bordeaux
6, rue Jacquard
33700 MERIGNAC
Tél. : 05 56 75 81 05
Fax : 05 56 87 50 38
ct.bordeaux@manumasure.fr

Toulouse
Z.I de Thibaud
31, avenue J-F. Champollion
31100 TOULOUSE
Tél. : 05 61 09 77 47
Fax : 05 61 74 85 73
ct.toulouse@manumasure.fr

Marseille
Z.A Verdière 1
3, rue André-Marie Ampère
13880 VELAUX
Tél. : 04 42 75 36 66
Fax : 04 42 07 54 06
ct.marseille@manumasure.fr

SUD-EST

Anancy
6, avenue du Pré de Challes
Parc des Glaisins
74940 ANNECY LE VIEUX
CEDEX
Tél. : 04 50 64 22 45
Fax : 04 50 64 22 90
ct.anancy@manumasure.fr

Grenoble
Les Jardins d'Entreprise
de l'Alliance
80, rue des Alliés
38100 GRENOBLE
Tél. : 04 76 22 50 17
Fax : 04 76 33 09 11
ct.grenoble@manumasure.fr

Lyon
8, avenue du Dr. Schweitzer
Z.I. de Meyzieu
69330 MEYZIEU
Tél. : 04 37 45 05 68
Fax : 04 72 04 05 85
ct.lyon@manumasure.fr

OUEST

Nantes
49, rue Leinster
44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE
Tél. : 02 40 75 45 22
Fax : 02 40 75 46 57
ct.nantes@manumasure.fr

Tours
6, rue du Pont de l'Arche
Z.A. les Granges Galand
37550 SAINT AVERTIN
Tél. : 02 47 27 20 15
Fax : 02 47 27 83 99
ct.tours@manumasure.fr

Pont-l'Évêque
Reux
14130 PONT L'ÉVEQUE
Tél. : 02 31 64 51 55
Fax : 02 31 64 51 72
ct.reux@manumasure.fr

Contactez-nous :

info@manumasure.fr

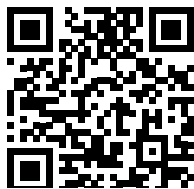
 **02 31 64 51 35**

Retrouvez MANUMESURE sur www.manumasure.fr



L'ensemble des sites MANUMESURE est certifié ISO 9001, pour le management de la qualité, et ISO 14001, pour la maîtrise de l'impact environnemental.
Toutes nos mesures ont une garantie de traçabilité métrologique au travers des étalons raccordés au Système international.

Demandez en «quelques clics»
un devis en ligne
SCANNEZ ET DÉCOUVREZ



Demandez nos 2 autres
fiches expertise et notre
plaquette générale

 **CHAUVIN
ARNOUX**
MANUMESURE

